

DEMANDE D'ENQUÊTE

pour l'identification de l'origine des perturbations affectant la réception de la télévision au sens de l'article 22 de la loi n°86-1067 du 30/09/1986 modifiée.

Référence à rappeler :
RTV : _____

A REMPLIR PAR LE TELESPECTATEUR OU SON REPRESENTANT

Cette demande ne concerne que la réception hertzienne terrestre (antenne râteau) et non la réception par satellite.

Madame Mademoiselle Monsieur Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

du contact _____

Code postal _____ Localité _____

Tél. Domicile _____ Bureau _____ Port. _____

Télécopie _____ Adresse mél _____

Renseignements sur l'installation perturbée (si différents)

Madame Mademoiselle Monsieur Nom _____ Prénom _____

Adresse de _____

l'installation _____

Code postal _____ Localité _____

Tél. Domicile _____ Bureau _____ Port. _____

Télécopie _____ Adresse mél _____

Certifie avoir déjà correctement reçu sur cette installation la (les) chaîne(s), faisant l'objet (s) de cette enquête.

Fait à _____, le _____ Signature :

A REMPLIR PAR L'ANTENNISTE ou l'ORGANISME DE CONTROLE (librement choisi par le téléspectateur)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSTALLATION

• Equipement raccordé

Antenne : individuelle collective extérieure intérieure sous combles

Hauteur approximative (m/sol) : _____ ancienneté : _____

Orientée vers l'émetteur de : _____

Orientée vers l'émetteur de (si deux antennes) : _____

• Renseignements divers

Présence d'un amplificateur, modèle : _____ Présence d'un filtrage, modèle : _____

Présence d'un distributeur, nombre de prises TV : _____

Je soussigné _____, certifie que l'installation de réception audiovisuelle du téléspectateur, contrôlée par mes soins, est conforme aux normes en vigueur et qu'elle n'est pas à l'origine des perturbations constatées.

n° de téléphone : _____

n° de télécopie : _____

adresse mél : _____

Cachet

Code SIRET

Date

Signature

--	--	--	--

Les renseignements fournis dans votre courrier sont traités par informatique.

Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

NATURE DU SIGNAL ET DES PROGRAMMES PERTURBES

Signaux Perturbés	Canaux	Niveau (dBμV)	MER (dB)	CBER	Commentaire (échos, autres...)
R1 (France 2, France 3, France 5, Arte, LCP, Locale)					
R2 (Direct 8, France 4, BFM TV, Direct Star, Gulli, I-Télé)					
R3 (Canal+, C+ sport, C+ cinéma, Planète, TSP star, C foot)					
R4 (M6, W9, NT1, Paris Première, Arte HD)					
R5 (TF1 HD, France 2 HD, M6 HD)					
R6 (TF1, LCI, Eurosport, TF6, NRJ 12, TMC, Arte)					
Autre					

Mesures réalisées en sortie d'antenne sèche

Mesures réalisées en sortie d'un pré-amplificateur

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PERTURBATIONS

• Nature du défaut constaté

Panne totale
 Pas d'image
 Pas de son
 Images saccadées / Pixellisation
 Gel de l'image

• Périodes de perturbation

Depuis quand se produisent les perturbations :

Perturbations permanentes.
 Perturbations temporaires, plages horaires :

• Voisinage de l'installation perturbée

Le voisinage est également gêné.
 Proximité (< 300 m) de relais radioélectriques, cibiste, radioamateur, téléphonie mobile ou autre.

Antenne dégagée de tout obstacle de grande hauteur (végétation, immeuble).
 Présence d'éoliennes

Autres observations complémentaires :

A retourner à :

ANFR / DCA / Pôle de Noiseau - 34 B, Route de la Queue en Brie, Départementale 136 - 94880 NOISEAU

Tél : 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h)

Fax : 01 45 95 33 10 - Mél : prtv@anfr.fr